

LANCTOT, Gustave, *Filles de joie ou Filles du Roi. Étude sur l'émigration féminine en Nouvelle-France*. Montréal, 1952, in-12, 230 p., \$2.25.

Gérard Malchelosse

Volume 6, numéro 3, décembre 1952

URI : <https://id.erudit.org/iderudit/301540ar>

DOI : <https://doi.org/10.7202/301540ar>

[Aller au sommaire du numéro](#)

Éditeur(s)

Institut d'histoire de l'Amérique française

ISSN

0035-2357 (imprimé)

1492-1383 (numérique)

[Découvrir la revue](#)

Citer ce compte rendu

Malchelosse, G. (1952). Compte rendu de [LANCTOT, Gustave, *Filles de joie ou Filles du Roi. Étude sur l'émigration féminine en Nouvelle-France*. Montréal, 1952, in-12, 230 p., \$2.25.] *Revue d'histoire de l'Amérique française*, 6(3), 447–450. <https://doi.org/10.7202/301540ar>

LANCTOT, Gustave, *Filles de joie ou Filles du Roi. Étude sur l'émigration féminine en Nouvelle-France*. Montréal, 1952, in-12, 230 p., \$2.25.

Il s'est fait, autour de cet ouvrage, avant même et depuis sa parution il y a un mois, une publicité qui laisse entendre qu'avant M. Lanctot, rien ne s'est publié sur la question tant discutée de la pureté des origines de nos aïeules. Dans un interview accordé à Madeleine Fohy-Saint-Hilaire (*Le Petit Journal*, 15 juin 1952), M. Lanctot aurait dit qu'il en "était venu à traiter de l'émigration féminine en Nouvelle-France, tout simplement après avoir constaté, en lisant et relisant notre histoire, combien on avait négligé cet élément fondateur de notre passé: la femme."

"Nos historiens, continue M. Lanctot, paraissent avoir trop exclusivement mis en relief les découvertes, les missions et les guerres. Il faudrait faire entrer dans l'histoire toutes ces héroïnes anonymes des débuts et ces industrielles compagnes qui, dans la suite, ont contribué à l'égal de celles mentionnées, à faire de la Nouvelle-France cette magnifique réussite sociale que représente notre pays. Il le faut d'autant plus que j'ai lu et entendu trop souvent la rumeur que nombre de nos aïeules avaient été recrutées dans les rues et ruelles de Paris et que l'on s'est souvent permis, à tort, de les coiffer du titre de filles de joie. Non seulement il n'est pas venu de France de femmes de mince vertu, mais celles qui ont crânement bravé les interminables traversées et tempêtes d'autrefois ont été choisies avec un soin particulier... Si la majorité d'entre elles étaient d'industrielles filles d'artisans ou de campagnards, une forte proportion appartenaient à la noblesse et à la bonne bourgeoisie, pendant qu'un deuxième groupe, plus nombreux, sortait d'institutions, hospices et orphelinats, où elles avaient été fort bien éduquées, instruites et formées aux travaux ménagers. C'est à elles que nous devons d'avoir si bien conservé ces bonnes manières et cette courtoisie charmante qui faisaient dire à un gouverneur anglais que "les Canadiens représentaient un peuple de gentilshommes". *Vous comprenez pourquoi je me suis mis à l'œuvre afin de rendre à ces vaillantes ancêtres l'honneur et la louange qui leur reviennent en droit et balayer cette calomnieuse légende. Il est temps que justice et vérité se fassent à leur égard.*"

En vérité, il faut dire que M. Lanctot traite dans ce livre d'une question longuement étudiée et mise au point avant lui par de nombreux historiens canadiens: Benjamin Sulte, le premier et à plusieurs reprises<sup>1</sup>, puis Joseph-

1. *Histoire des Canadiens-Français* (1882); *Prétendues origines des Canadiens-Français*, M.S.R.C. (1885); *Défense de nos origines* (1930); aussi plusieurs conférences sur le même sujet.

Edmond Roy,<sup>2</sup> Gérard Malchelosse<sup>3</sup>, Robert La Roche de Roquebrune<sup>4</sup>, Pierre Boucher<sup>5</sup>, le Père Archange Gobdout<sup>6</sup> ont fait, chacun séparément et à des époques distancées, le procès des filles émigrées en Nouvelle-France. La cause était depuis longtemps entendue, et le jugement rendu, quand M. Lanctot a repris le même sujet.

M. Lanctot s'est donné depuis quelques années pour mission de détruire les faussetés historiques<sup>7</sup>. Prenant pour acquis que les légendes ont la vie dure et qu'on ne les tue jamais trop souvent puisqu'elles renaissent sans cesse, il a cru que le temps des hypothèses ou affirmations hasardeuses était passé et qu'on ne pouvait plus écrire sur notre histoire à moins de l'étudier à la loupe. D'aucuns ont prétendu qu'il se plaisait aux paradoxes. Non pas. Un peu partout d'ailleurs, les redresseurs d'erreurs historiques sont souvent regardés comme gens qui se plaindraient à contrarier le sentiment national.

Dans *Filles de joie ou Filles du roi*, M. Lanctot reprend, explique, met au point ce que nous connaissions déjà, mais sous une forme erronée ou incomplète. Il procède par l'étude du détail, la recherche des faits et il y apporte un judicieux esprit critique. Il élargit considérablement le champ exploité par ses devanciers. Il ne dore pas non plus les pilules; il ne fait nullement appel à l'imagination. S'il lui arrive de nous montrer le passé tout en beau, c'est qu'il n'a pu faire autrement. Les faits qu'il rapporte confondent les calomniateurs et les contradicteurs (Saint-Amant, Tallemant des Réaux, La Hontan, Le Sage, Manet, Raudot, Bussy-Rabutin, Baugy, d'Aleynac, Edouard Fournier, Robert Le Blant, Claude de Bonnault, etc.) et le jour pénètre partout.

Il fut une époque dans l'histoire de la Nouvelle-France où la population masculine excéda de beaucoup la féminine. Aussi, durant la période de 1640—1673 ou environ, les autorités ont-elles encouragé l'émigration de jeunes filles au Canada pour donner des épouses aux nouveaux colons. C'était alors tâche difficile que de faire passer en Nouvelle-France des filles en nombre requis. Le recrutement a obéi, dès les commencements, à des méthodes ou

2. *Le Baron de La Hontan*, M.S.R.C. (1894).

3. Travail lu devant la Société historique de Montréal, 31 mai 1922; *The Gazette*, 1 juin 1922; *Le Canada, La Presse, Le Devoir*, 2 juin 1922; *Défense de nos origines* (1930) pp. 91-109; *La Vie Canadienne*, juin 1930; *Cahiers des Dix* (1950), pp. 55-80.

4. *L'Ordre*, juillet 1934; *L'Echo de Saint-Justin*, août 1934; BRH, 1939; *La Guerre et l'Amour au Canada autrefois* (1945).

5. Deux conférences devant la Société historique de Montréal, 1938 et 1939; "Mille filles du roi," ouvrage manuscrit que M. Lanctot a pu longuement consulter puisqu'il en reproduit les statistiques à plusieurs endroits; voir notamment, en note, à la p. 199.

6. BRH, 1939—1941.

7. Voir *Faussetés et faussetés en histoire canadienne* (1948) et *Réalizations françaises de Cartier à Montcalm* (1951).

principes rigoureux. La proportion des élues comparée à la demande est toujours restée infime. Les recrues étaient surveillées avec soin; on s'appliquait à ne diriger vers les ports d'embarquement, que des jeunes filles honnêtes, issues de familles irréprochables, qui, pour la plupart, devenues orphelines ou pauvres, avaient été élevées aux frais de l'État. Raison pour laquelle on les appelait "les filles du roi". On ne sait peut-être pas assez, en France et ailleurs, que chacun des colons venus au Canada, de 1634 à 1700, a son histoire; pas une personne ne nous échappe, j'oserais dire. Tous ou presque tous, nous les pouvons dire gens stables, de vie régulière et très religieux généralement. Au Canada, il n'y avait guère place pour les personnes vicieuses. Quelle est donc cette rage, qui de nos jours encore, porte certains auteurs à nous prêter des origines impures et à soutenir que le Canada se serait peuplé de filles chassées du royaume? Au début de la colonie, le Canada avait mauvaise réputation. On se rappelait les tentatives — heureusement avortées — de Roberval et de La Roche pour transplanter en Amérique des repris de justice. Puis, par la suite, on enleva de Paris des courtisanes qu'on envoya, à partir de 1627, aux Antilles, puis à la Louisiane, de 1710 à 1740. Mais qui ne sait que les écrivains de cette époque confondaient la Nouvelle-France avec les Iles d'Amérique?

Grâce aux historiens consciencieux on sait maintenant à quoi s'en tenir. Depuis soixante ans, on a fait bonne justice de tous les racontars malveillants débités sur la pureté des origines des Canadiens français, hommes et femmes. M. Lanctot a eu l'excellente idée de ramasser les accusations et de les confronter avec les textes contemporains. S'il est vrai que la colonie du Canada a été une drôle d'affaire, mal conduite jusqu'à 1663, alors qu'elle fut prise au sérieux par le grand Colbert, — mais pour une trop courte durée, — il n'en est pas moins vrai que l'on sut la préserver de tout temps de toute émigration louche. Le Canada ne fut jamais une colonie pénale.

Le travail de M. Lanctot peut se diviser en quatre parties: 1. La faille des expéditions de Roberval et de La Roche; 2. L'émigration féminine en Nouvelle-France, 1634—1663; les filles du roi, 1663—1673; 3. Les filles de joie aux Antilles, 1627—1715; 4. Les courtisanes en Louisiane, 1710—1740.

Les chapitres que M. Lanctot consacre aux Antilles et à la Louisiane, bien qu'ils ne soient pas tout à fait neufs pour les connaisseurs, renseigneront admirablement les lecteurs de toute catégorie, puisque ce livre a surtout été fait pour le grand public. L'auteur n'a pas, toutefois, traité de l'émigration des Françaises à l'île de la Réunion, autrefois l'île Bourbon, qui, elle aussi comme les Iles d'Amérique, reçut vers le même temps, un grand nombre d'orphelines et de filles perdues. Il faut convenir que très peu d'erreurs se sont glissées dans l'étude de M. Lanctot. Toutefois, lorsque l'historien écrit (p. 102) "qu'un *millier de soldats* s'établirent dans la colonie, après le traité de paix imposé aux Iroquois en 1667", il paraît bien qu'il soit en contradiction avec les faits, puisque à peine 400 soldats furent licenciés ici en 1668. Lorsqu'il réfute les méchancetés de La Hontan, il omet,

intentionnellement ou non, de dire qu'elles ont été démolies de pièce en pièce par Joseph-Edmond Roy et Benjamin Sulte dès avant 1895. Quant à Le Sage, Aegidius Fauteux l'a réfuté dans une savante étude sur les faux du chevalier de Beauchêne (*Cahiers des Dix*, 1937).

M. Lanctot s'est défendu (p. 227) de faire un index, prétextant que son ouvrage est une monographie restreinte à un seul sujet, et qui dès lors n'exigerait rien d'autre chose qu'une table des matières. Pourtant un index approprié et bien fait n'aurait pas été sans multiples avantages. Mais passons.

*Filles de joie ou Filles du roi*, sans laisser d'emprunter à beaucoup d'autres historiens pour ce qui a trait à l'émigration des filles en Nouvelle-France, est, en somme, un très beau livre, plein de renseignements nouveaux, présentés et mis au point avec un art consommé. M. Lanctot qui s'est formé à l'école des maîtres de la science européenne, en a le langage précis, fort, imagé. L'ouvrage qu'il vient de publier sera sans conteste d'un précieux et inappréciable concours à tous ceux qui étudient l'histoire du Canada. Et il faudra être doublement aveugle, après ce grand coup de l'auteur de *Filles de joie ou Filles du roi*, pour jeter le moindre discrédit sur nos aïeules.

Gérard MALCHELOSSE